

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 16 AVRIL 2007,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, À 19 H 30**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2007-04-063

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Contrat de plantation et d'entretien des terrains municipaux
4. Requête conjointe en vertu de l'article 45 du code du travail
5. Colloque de la FQM
6. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2007-04-064

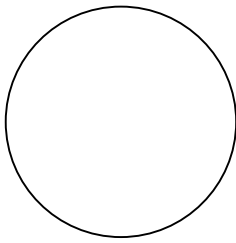
**CONTRAT DE PLANTATION ET D'ENTRETIEN DES
TERRAINS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT la proposition présentée par monsieur Benoît Pintal pour effectuer les travaux de préparation des terrains, de taille des arbres, de plantation, d'entretien des fleurs de la préparation hivernal des aménagements pour un montant de 6 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QUE le contrat pour l'entretien des aménagements paysagers de la Municipalité de Champlain soit confié à monsieur Benoît Pintal pour un montant de 6 000 \$, conformément à la proposition du 1^{er} avril 2007.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2007-04-065

**REQUÊTE CONJOINTE EN VERTU DE L'ARTICLE 45 DU
CODE DU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE le 27 juin 1997, le Syndicat régional des employés (es) municipaux de la Mauricie (CSN) a été accrédité auprès du Comité intermunicipal de gestion des déchets du comté de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} janvier 2003, la juridiction du site d'enfouissement a été transférée à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie ;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2003, a pris effet l'entente signée le 1^{er} novembre 2001, par laquelle la Régie a confié à la municipalité de Champlain la gestion dudit site ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a le mandat de gérer le site jusqu'au moins l'an 2021 avec notamment la responsabilité des ressources humaines et matérielles ;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat est en droit de demander que l'accréditation et la convention collective soient transférées du Comité à la Régie et de la Régie à la municipalité de Champlain ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

D'autoriser monsieur Marcel P. Marchand, maire, et monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, à signer la requête conjointe en vertu de l'article 45 du *Code du travail* qui sera présentée devant la Commission des relations de travail afin de demander le transfert de l'accréditation et de la convention collective du Syndicat régional des employés (ées) municipaux de la Mauricie (CSN) à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et de la Régie à la municipalité de Champlain.

ADOPTÉ unanimement

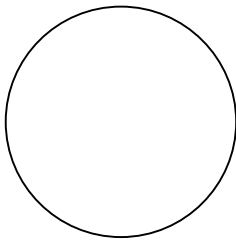
2007-04-066

COLLOQUE DE LA FQM

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain autorise messieurs Marcel P. Marchand, Jean-Robert Barnes, Raymond Beaudry et Jean Houde à participer au colloque sur le développement durable organisé par la FQM le 16 avril.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Marcel P. Marchand, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier